
**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du samedi 26 mars 2021

Le vendredi 26 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 20h00, en visio-conférence, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 70 Nombre de voix : 135

Secrétaire de Séance : Loïc DE LA PORTE DU THEIL

Approbation du compte de gestion 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Constatant que le compte de gestion 2020 est conforme au compte administratif 2020, lesquels présentent les soldes suivants :

- Excédent de clôture de 453 311,54 euros en section de fonctionnement,
- Excédent de clôture de 58 377,23 euros en section d'investissement avant reprise des restes à réaliser,

Les membres du comité syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 134
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre d'abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ Approuvent à la majorité le compte de gestion pour l'exercice 2020

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le - 6 AVR. 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du vendredi 26 mars 2021

Le vendredi 26 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 20h00, en visio-conférence, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 68 Nombre de voix : 133

Secrétaire de Séance : Loïc DE LA PORTE DU THEIL

Approbation du compte administratif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Les membres du Comité Syndical réunis sous la présidence de Monsieur Loïc DE LA PORTE DU THEIL, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par Madame Sophie TUBIANA, Présidente, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion 2020,

Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultats
Fonctionnement (sauf 002)	1 958 624,33	1 884 175,38	- 74 448,95
Investissement (sauf 001)	338 337,19	436 026,63	97 689,44
002 Résultat reporté N-1	0,00	527 760,49	527 760,49
001 Solde d'investissement N-1	39 312,21	0,00	- 39 312,21
TOTAL DU BUDGET	2 336 273,73	2 847 962,50	511 688,77

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	1 958 624,33	2 411 935,87	453 311,54
Investissement	377 649,40	436 026,63	58 377,23

Madame Sophie TUBIANA ne prend pas part au vote.

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 132
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre d'abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical,

- ✓ Approuvent à la majorité le compte administratif 2020
 - le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : 453 311,54 €
 - le résultat de clôture de la section d'investissement avant reprise des restes à réaliser s'élève à : 58 377,23 €

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le - 6 AVR. 2021

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du vendredi 26 mars 2021

Le vendredi 26 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 20h00, en visio-conférence, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 73 Nombre de voix : 143

Secrétaire de Séance : Loïc DE LA PORTE DU THEIL

Affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

FONCTIONNEMENT	M14
Résultat exercice	-74 448,95 €
Résultats antérieurs reportés	527 760,49 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Total	453 311,54 €

Le compte administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	338 337,19 €
Recettes	436 026,63 €
Solde	97 689,44 €
Résultat de clôture précédent	-39 312,21 €
Total	58 377,23 €

Le solde des restes à réaliser en investissement est :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	122 379,41 €
Recettes	194 621,17 €
Solde	72 241,76 €

L'excédent d'investissement est de :

58 377,23 € + 72 241,76 € = 130 618,99 €

Au budget primitif 2021 il est proposé d'inscrire :

- un report en recettes d'investissement, article 001 pour la somme de : 58 377,23 €
- un excédent de fonctionnement reporté au 1068 pour la somme de : 0,00 €
- un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de : 453 311,54 €

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 141
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 2

Les membres , du Comité syndical, à la majorité :

- ✓ Approuvent l'affectation du résultat

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le - 6 AVR. 2021

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du vendredi 26 mars 2021

Le vendredi 26 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 20h00, en visio-conférence, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 74 Nombre de voix : 144

Secrétaire de Séance : Loïc DE LA PORTE DU THEIL

Budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 13 février 2021,

Dépenses de fonctionnement – Vue générale

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2020	Compte administratif 2020	Budget 2021
011	Charges à caractère général	949 957,00 €	415 806,12 €	811 656,05 €
012	Frais de personnel	1 442 688,00 €	1 325 467,82 €	1 533 380,47 €
65	Autres charges de gestion courante	74 292,00 €	34 146,00 €	107 671,81 €
66	Charges financières	1 500,00 €	120,98 €	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
022	Dépenses imprévues	172 032,93 €	0,00 €	149 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	183 083,41 €	183 083,41 €	292 564,95 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 829 553,34 €	1 958 624,33 €	2 901 773,28 €

Recettes de fonctionnement – Vue générale

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2020	Compte administratif 2020	Budget 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté	527 760,49 €	527 760,49 €	453 311,54 €
013	Atténuation de charges	23 500,00 €	51 381,98 €	10 694,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	127 966,56 €	127 966,56 €	227 924,41 €
74	Dotations, subventions et participations	2 128 064,29 €	1 654 354,87 €	2 195 583,53 €
75	Autres produits de gestion courante	22 262,00 €	10 304,41 €	14 259,80 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	40 167,56 €	0,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 829 553,34 €	2 411 935,87 €	2 901 773,28 €

Dépenses d'investissement – vue générale

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2020	Compte administratif 2020	Budget 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 312,21 €	39 312,21 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	11 945,00 €	0,00 €	17 584,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	127 966,56 €	127 966,56 €	227 924,41 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Autres subventions des régions	8 486,05 €	8 486,05 €	3 971,33 €
20	Immobilisations incorporelles	275 205,23 €	154 333,80 €	156 876,43 €
204	Subventions d'équipement versées	15 619,00 €	15 618,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	181 172,08 €	31 932,78 €	359 723,43 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		659 706,13 €	377 649,40 €	766 079,60 €

Recettes d'investissement – vue générale

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2020	Compte administratif 2020	Budget 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	58 377,23 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	183 083,41 €	183 083,41 €	292 564,95 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 183,28 €	0,00 €	124 175,92 €
13	Subventions d'investissement reçues	411 439,44 €	252 943,22 €	290 961,50 €
27	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		659 706,13 €	436 026,63 €	766 079,60 €

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 141
- Nombre de voix contre : 3
- Nombre d'abstentions : 0

Les membres du Comité syndical, à la majorité :

- ✓ Approuvent le budget primitif 2021 comprenant ses annexes, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement : 2 901 773,28 €
 - Section d'investissement : 766 079,60 €

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le - 6 AVR. 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 26 mars 2021

Le vendredi 26 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence à 20h00, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77 Nombre de voix : 147

Secrétaire de Séance : Loïc DE LA PORTE DU THEIL

Approbation du projet de Charte 2023-2038

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux, issu de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2018/14/CS du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en date du 30 juin 2018 relative à la mise en révision de la charte et proposant le périmètre d'étude,

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 prescrivant la mise en révision de la Charte, arrêtant le périmètre d'étude et désignant le syndicat mixte comme la structure d'association, de consultation et de concertation de tous les partenaires pour élaborer la nouvelle Charte,

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Centre Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la mise en révision de la Charte, approuvant le périmètre d'étude et désignant le syndicat mixte comme la structure d'association, de consultation et de concertation de tous les partenaires pour élaborer la nouvelle Charte,

Considérant qu'une consultation du territoire et une concertation des partenaires ont été menées depuis 2018,

Considérant que préalablement à la saisine pour avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature (CNP) et du Préfet de Région, il convient d'arrêter le projet de Charte,

Considérant l'engagement pris par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, lors du Comité syndical du 28 novembre 2020, d'organiser un temps de concertation des élus des EPCI, des Départements, des Régions et du Bureau du Parc dès le début d'année 2021,

Considérant la concertation organisée par le Parc autour de trois réunions de travail en janvier et février 2021, ayant permis d'affiner le projet de Charte 2023-2038 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Considérant les ajustements apportés au projet de Charte concernant notamment la clarification de la stratégie politique et sa restructuration autour de la Loire comme fil conducteur, la prise en compte des observations concernant la transition énergétique et la publicité,

Considérant le passage du projet de Charte prévu en Commission permanente de la Centre-Val de Loire du 21 mai 2021 ;

Considérant le passage du projet de Charte prévu en Commission permanente de la Région Pays de la Loire du 21 mai 2021 ;

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 137
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 2

Les membres du Comité syndical :

- ✓ approuvent à l'unanimité le projet de Charte 2023-2038 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine composé des documents suivants : rapport, plan de Parc et annexes règlementaires ;

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 12 9 MARS 2021